



Confédération Africaine des Organisations
Professionnelles de la Pêche Artisanale

.....
*African Confederation of Artisanal Fisheries
Professional organizations*

Journée Internationale des Femmes dans la Pêche 2017

Déclaration de Entebbe, 8 Mars 2017



Les femmes de la CAOPA rendent hommage à leurs hôtes: les femmes de la pêche artisanale d'Ouganda.

Déclaration d'Entebbe

Nous, femmes mareyeuses, micro-mareyeuses, transformatrices des produits de la pêche artisanale africaine, membres des organisations professionnelles de pêche artisanale de la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche artisanale (CAOPA), réunies à Entebbe ce huit (08) Mars Deux Mille Dix Sept (2017) à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, déclarons:

- **Alors que** les hommes et femmes dans la pêche artisanale représentent plus de 90 % de toutes les personnes impliquées dans les pêches de capture et sont considérés comme parmi les personnes les plus vulnérables engagées dans la pêche;
- **Considérant que**, au niveau mondial, l'Afrique vient qu'en second après l'Asie lorsqu'on considère les emplois directs et indirects fournis par la pêche artisanale ;
- **Considérant que** les femmes des communautés de pêche artisanale africaines sont présentes à tous les stades de la chaîne de valeur de la pêche artisanale : préparation et financement des sorties de pêche, réception du poisson, transformation et commercialisation. Les femmes sont également le pilier des familles de pêcheurs, en charge de l'éducation des enfants et de la gestion du ménage. Les femmes jouent, tout comme les hommes, un rôle clé pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté, le développement durable.
- **Considérant que** malgré leur contribution, les femmes dans la pêche artisanale africaine restent marginalisées dans les organisations de pêche, ainsi que dans les processus décisionnels et dans les politiques qui influent sur leurs moyens de subsistance. Cette marginalisation génère de nombreuses difficultés pour les femmes, comme l'accès au poisson pour la transformation, des conditions de travail difficiles, des services financiers appropriés et des difficultés à commercialiser leurs produits;
- **Considérant l'Agenda 2030 pour le Développement durable** « Transformer notre monde », adopté par l'ONU en septembre 2015, qui vise à garantir les droits humains de tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- **Considérant** que plusieurs objectifs de développement durable (ODD) sont très pertinents pour la pêche et l'aquaculture, l'ODD 14 –sur la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable - est la plus pertinente pour la pêche artisanale africaine, et appelle à l'octroi d'accès pour les pêcheurs artisanaux aux ressources et aux marchés ;
- **Compte tenu des Directives volontaires sur la pêche artisanale durable de la FAO** prônant une gouvernance des pêches responsable et une durabilité socio-économique, tout en mettant l'accent sur les groupes vulnérables et marginalisés - comme les personnes âgées, les enfants et les femmes, les peuples autochtones et les groupes en situation d'insécurité alimentaire ;
- **Nous réjouissons** de l'approbation par le Conseil de la FAO, le 9 décembre 2016, de la proposition de résolution de déclarer en 2022 l'Année internationale de la Pêche artisanale et de l'Aquaculture, qui sera maintenant présentée à la 40ème session de la Conférence de la FAO pour adoption ;

- **Compte tenu** que la Stratégie de Réforme des politiques de Pêches et d'Aquaculture adoptée par l'Union africaine met un accent particulier sur les femmes travaillant dans le secteur de la pêche artisanale, en ligne avec les Directives volontaires de la FAO sur la pêche artisanale durable, et reconnaît l'égalité et la non-discrimination entre hommes et femmes, et la participation des hommes et des femmes aux processus décisionnels;

Nous, femmes mareyeuses, micro-mareyeuses, transformatrices des produits de la pêche artisanale africaine demandons à nos États africains, dans le processus de réforme de leurs politiques de pêche et d'aquaculture, ainsi que d'autres politiques qui influent sur la pêche artisanale, de mettre en œuvre les directives volontaires de la FAO sur la pêche artisanale durable dans leurs législations et réglementations nationales, et le cas échéant régionales.

- En particulier, nous appelons les États africains, en préparation de l'Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanale de 2022, d'élaborer, de manière participative, transparente et sensible aux enjeux de genre, un Plan d'Action national, et le cas échéant régional, pour la mise en œuvre des Directives de la FAO.
- Nous plaidons pour que la prochaine Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA III) soient informés de cette demande et veuillent bien l'examiner.

Enfin, nous réaffirmons que les femmes dans la pêche artisanale africaine doivent réclamer une participation entière et une représentation égale dans les postes à responsabilité des organisations professionnelles de la pêche artisanale, ainsi qu'une participation égale aux processus de décision pour les politiques qui influencent leurs conditions de vie et celles de leurs communautés.

Sans les femmes dans la pêche artisanale africaine, il n'y aurait pas de pêche artisanale; sans les femmes dans la pêche artisanale africaine, il n'y aurait pas de poisson dans les assiettes des plus pauvres.
